

TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES.

Responsabilité civile

Nature des garanties	Garantie Souscrite	Montant des garanties en €	Franchise
Responsabilité des dirigeants	OUI	100.000 € par période d'assurance	Néant
Dont		Sous limites de garanties en €	
Dépenses courantes en cas de privation d'actifs	OUI	35.000	Néant
Frais d'aide psychologique	OUI	35.000	Néant
Frais d'enquête	OUI	35.000	Néant
Frais d'extradition	OUI	35.000	Néant
Frais d'image	OUI	35.000	Néant
Réparation d'un préjudice moral consécutif à un dommage corporel ou matériel dans le cadre d'une réclamation fondée sur une faute liée à l'emploi	OUI	35.000	Néant
Réclamation fondée sur ou trouvant son origine dans une faute d'un assuré physique consistant en un manquement à une obligation légales ou réglementaire de sécurité	OUI	100 % du plafond des garanties	Néant
Annexes 1, 2 et 3		En sus du plafond des garanties Responsabilité des dirigeants	
Protection juridique	OUI	Selon montant indiqué dans l'Annexe 1	Néant
Assistance	OUI	Selon montant indiqué dans l'Annexe 2	Néant
Accompagnement en cas de difficultés financières	OUI	Selon montant indiqué dans l'Annexe 3 (35.000 €)	Délai de carence de 180 jours
Extensions	OUI	Compris dans le plafond des garanties Responsabilité des dirigeants	
Extension « Frais de gestion de crise »	OUI	Sous limite de 35.000 €	Néant